

EDITORIAL



Chère Consoeur, Cher Confrère,

Vous trouverez ci-après le détail des événements qui se sont déroulés durant le 2ème semestre 2019, ainsi que la vie de notre Conseil durant cette même période.

Une fois de plus ce semestre a été dense en rencontres diverses afin de faire reconnaître notre profession comme un acteur incontournable du monde économique local.

Plusieurs éléments marquants durant ce semestre :

- Nous en avons rêvé, ils l'ont fait !!!! => Mise en place des Greffes privés qui nous permet à présent d'avoir des kbis dans des délais qui pouvaient apparaître comme de la science-fiction il y a quelques mois... VICTOIRE !!!
- Des opérations de présentation de nos métiers de la comptabilité auprès de très nombreux étudiants dans le cadre de l'opération « The Way » du CSO. Les opérations d'attractivité de notre profession sont essentielles pour diriger nos jeunes vers nos professions. Nous renouvelons ces opérations à chaque fois que nous en avons la possibilité.
- Notre implantation médiatique est à présent reconnue, nous sommes sollicités de façon régulière pour participer à des plateaux TV ou à des émissions de radios. Notre compétence et notre pédagogie sont maintenant reconnues.

- Nous avons également réalisé plusieurs petites vidéos « Flash expert » sur différents sujets. Si vous souhaitez développer un thème dans ce format (2 minutes), n'hésitez pas à contacter Sophie qui vous mettra en relation avec notre prestataire pour l'enregistrement.

Bien entendu notre soirée de la profession et notre Assemblée Générale ont été comme chaque année un grand moment de partage particulièrement fort pour nos élus et moi-même.

2020 vient de démarrer, en route pour de nouvelles aventures qui viendront couronner cette dernière année de mandature !!!

Rémy AMATO
Président





S O M M A I R E

- ➔ **INFORMATION DE LA PROFESSION P 4**
- ➔ **ACCOMPAGNEMENT DES CHEFS D' ENTREPRISES P 10**
- ➔ **ACCOMPAGNEMENT DES CRÉATEURS D'ENTREPRISES . P 14**
- ➔ **ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS P 18**
- ➔ **LES TEMPS FORTS DE LA PROFESSION P 25**
- ➔ **VIE DU CONSEIL ET AGENDA P 28**
- ➔ **REVUE DE PRESSE P 33**
- ➔ **DATES A RETENIR P 44**



Gare TGV, aéroport de Roissy Charles de Gaulle



ne pas perdre de temps à mon arrivée

Depuis Roissy Charles de Gaulle, 1er aéroport français, rejoignez plus de 40 villes d'Europe en correspondance*. Bénéficiez également d'un accès direct à la gare de Roissy TGV, sans sortir de l'aéroport et à seulement quelques mètres du terminal d'arrivée (terminal 2), pour rejoindre 18 grandes villes de province ainsi que Bruxelles, avec le TGVAir. Et pour un maximum de simplicité, récupérez votre billet de train directement dans la salle de livraison bagages, au guichet TGVAir.

Autant de raisons de choisir Air Austral.

*vols opérés en partenariat (Air France, Lufthansa, Swiss, Luxair)

air-austral.com

0 825 013 012 Service 0,15 € / min
+ prix appel

ou dans votre agence de voyage



Air Austral

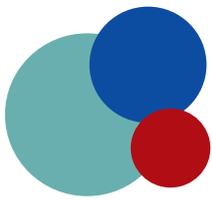


airaustralofficiel



AIR AUSTRAL

Vous serez toujours au cœur de notre compagnie



04/09/2019



Journée annuelle fiscale

Action menée
par :



Katy HOARAU,
Déléguée
du Club fiscal

- ▣ Le traitement comptable et fiscal des indemnités perçues ou payées par les entreprises
- ▣ Le suivi et l'imposition des plus-values en report d'imposition
- ▣ La fiscalité des rémunérations des gérants

Ateliers animés par :

Jean-Pierre COSSIN

Isabelle CARMi

Abdoullah LALA

Katy HOARAU

50
PARTICIPANTS

06/09/2019



Procédures collectives et protection des actifs

- ▣ le mandat ad hoc
- ▣ les procédures collectives
- ▣ la protection des actifs - Fiducie

Conférence animée par :

Elise De LAISSARDIERE,

Administrateur Judiciaire

Me Massimo BIANCHI,

Avocat aux Barreaux de

Marseille et de Plovdiv



30
PARTICIPANTS



5 à 7 Numérique : « Optimisons nos process ensemble »

Table ronde sur les outils numériques :

- La récupération des données bancaires ;
- L'échange de données dématérialisées avec les clients
- Les différentes solutions proposées sur le marché : Scanbank, So bank, TEOGEST, etc. pour les données bancaires MEG, Mycompanyfiles, Quadrabox, etc. pour les échanges de données

19/09/2019

Action menée
et animée par :



Thierry MONDON
Délégué à la
Commission
Transition Numérique



20

PARTICIPANTS



« Pour plus d'équilibre de vie ! »

- Comment faire pour conjuguer l'immédiateté avec l'enjeu de l'équilibre humain ?
- Comment repenser son organisation personnelle et celle de son cabinet afin d'y parvenir ?
- Comment rester attractif à l'ère de la volatilité des talents ?
- Comment casser les codes et innover ?
- Comment aussi capitaliser sur cette expérience personnelle pour développer son rôle de conseil de l'entreprise ?

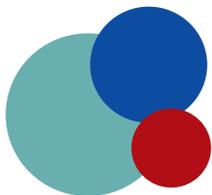
14/10/2019

Femmes
experts-
comptables
Ensemble pour la parité



40

PARTICIPANTS



15/10/2019



« Développer son leadership »

Femmes
xperts-
comptables
Ensemble pour la parité

2 Ateliers interactifs animés par Isabelle DEPREZ, spécialiste du coaching de chef d'entreprise



20
PARTICIPANTS

30/10/2019



Droit pénal fiscal : ça n'arrive pas qu'aux autres ! »

Point sur :

- Les différents délits en matière fiscale et la place particulière de la TVA ;
- L'articulation entre fraude fiscale et abus de droit ;
- La responsabilité pénale de nos clients et l'éventuelle "complicité" fiscale de leurs conseils ;
- L'allègement du "verrou de Bercy" va-t-il conduire à une multiplication des mises en cause pénales ?
- Les spécificités du blanchiment de fraude fiscale.



Conférence du Club fiscal animée par :

Jean-Pierre CASIMIR

50
PARTICIPANTS



La réforme de la DTOEH



20/11/2019

- Comment aider votre client à effectuer leur DOETH à partir de 2020 ?
- Quel est le nouveau périmètre d'assujettissement de l'OETH ?
- Comment valoriser les bénéficiaires de l'obligation d'emploi présents dans l'entreprise ?
- Quelles sont les nouvelles modalités de calculs pour le recours à la sous-traitance auprès du secteur d'activité protégé/adapté et des Travailleurs Handicapés Indépendants ?
- Que se passe-t-il si votre client constate une forte hausse de sa

Conférence animée par :

Frédérique BEDIER

chargée d'Etudes et de
Développement à l'Agefiph



20
PARTICIPANTS



La réforme 100% santé

09/12/2019

La réforme du 100% santé a été adoptée par le Parlement le 3 décembre 2018 et entrera en vigueur au 1er janvier 2020 :

- Qu'est-ce que la réforme « 100 % Santé » ?
- Quels changements va-t-elle apporter ?
- Quels sont les impacts sur vos couvertures santé ?

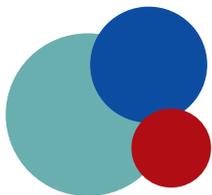
Réunion d'information animée par :

Les experts-métiers du Groupe CRC



SANTÉ · RETRAITE · PRÉVOYANCE · ACTION SOCIALE

30
PARTICIPANTS



11/12/2019



5 à 7 Numérique : «Le cabinet 0 papier, comment faire ?»

Action menée
et animée par :



Thierry MONDON
Délégué à la
Commission
Transition Numérique



☰ Echange sur les prérequis, les avantages & opportunités, ainsi que les contraintes & difficultés spécifiques à cette démarche vers le zéro papier.

20
PARTICIPANTS

13/12/2019



Rencontre des Consœurs

Action menée
par :



Sandrine BIANCHI
Déléguée de
l'association AFDECA

Déjeuner sous le thème :

Regards croisés période fiscale 2020, comment s'organiser ? Actualités fiscales et sociales, quelles sont les applications concrètes dans nos cabinets ?



15
PARTICIPANTS

EXPERTS COMPTABLES

ENVIE D'UN ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL 100 % PERSONNEL ?



BÉNÉFICIEZ D'UN ESPACE BANCAIRE DÉDIÉ AUX EXPERTS COMPTABLES AVEC, À LA CLÉ :

- + La confidentialité assurée
- + Un suivi personnalisé
- + Toute l'expertise de BRED PROFESSIONS LIBÉRALES RÉUNION
- + Un conseiller unique à vos côtés : aussi bien dans votre sphère professionnelle que pour votre vie privée

CONTACTEZ-NOUS

BRED PL NORD
Salim PIRBAY
02 62 98 29 59*
salim.pirbay@bred.fr

BRED PL EST
Lydie TECHER
02 62 98 26 55*
lydie.techer@bred.fr

BRED PL SUD
Carine LAURET
02 62 98 29 14*
carine.lauret@bred.fr

Sandrine HOARAU
02 62 98 29 15*
sandrine.hoarau@bred.fr

BRED PL OUEST
Marie COMBEAUD
02 62 98 29 43*
marie.combeaud@bred.fr
Audrey POTHIN-BESHAIES
02 62 98 29 48*
audrey.pothin-beshaies@bred.fr

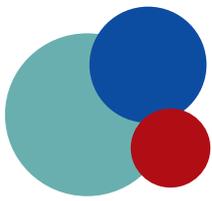


LA BRED VOUS IRAIT BIEN.

BRED 
BANQUE POPULAIRE

*Coût d'un appel local depuis un poste fixe

BRED Banque Populaire - Société anonyme coopérative de Banque Populaire régie par les articles L 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit, au capital de 1 176 070 192,80 euros 552091795 RCS Paris Ident.TVA FR 09 552 091 795 - Siège social : 18, quai de la Rapée - 75604 PARIS Cedex 12. Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 003 608. Octobre 2019. Crédit photo Istock.



NOUVEAU

19/09/2019



Objectif: REBONDIR!

27/11/2019

Action menée par :



Eric VERBARD
Délégué à la
Commission
Entreprises



- Nouvelle opération pour la prévention des difficultés en entreprise
- Action menée en collaboration avec des avocats et des mandataires judiciaires

*RDV exclusivement destiné aux chefs d'entreprises

20
CONSULTATIONS
sur deux dates

**20/09/2019
SAINT DENIS**



Business To Market

**20/09/2019
SAINT PIERRE**

Action menée par :



Remy AMATO
et
Vincent LAUNAY
Commissaire
à la vie des
entreprises
auprès de la
Préfecture

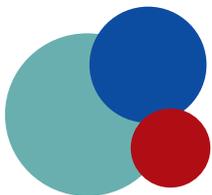
60
PARTICIPANTS

À Saint Denis



40
PARTICIPANTS

À Saint Pierre



1er Colloque des services à la personne

16/10/2019

Table ronde : intervention sur la fiscalité et le social dans le domaine du service à la personne



à Jean-Luc CHANE-SAM



Comité de sélection Incubateur

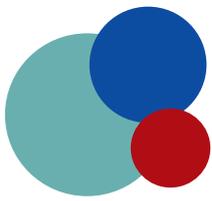
06/11/2019

LES ÉTAPES DE PRÉ-INCUBATION



à Yann TESSIER





31/10/2019



Universités de la Profession Comptable de l'Océan Indien



2 conférenciers



Pascal ALANGAROM



Stéphane MALLARD



250 PRESENTS

Un Groupe ancré sur son territoire

Association réunionnaise paritaire à but non lucratif et seul groupe de protection sociale à la Réunion depuis plus de 40 ans, le Groupe CRC (Caisse Réunionnaises Complémentaires) œuvre chaque jour pour les métiers de la retraite, la santé, la prévoyance et l'action sociale, et s'engage à accompagner et protéger tous ses bénéficiaires, entreprises, salariés, particuliers et retraités.

Le Groupe CRC

Une association de gestion et de moyens, deux institutions et une société de courtage.



Adhère

Adhère

Adhère

Participe

- 4 agences : St-Denis, St-Paul, St-Pierre et St-André.
- 1 agence mobile pour aller à la rencontre des Réunionnais.
- 1 plateforme téléphonique : **0262 900 100**
- 1 site institutionnel : **www.groupecrc.com**

Une institution de retraite :

- Information aux entreprises, salariés et retraités.
- Calcul et versement des retraites.
- Encaissement des cotisations.
- Réception des adhésions des entreprises et des affiliations des salariés...

Une institution de

prévoyance - Activité santé / prévoyance collective :

- Garanties en décès, invalidité, arrêt de travail et en frais de santé conformes aux obligations légales des entreprises et adaptées aux besoins des salariés...

Une société de courtage :

Distribution et/ou gestion des contrats santé/prévoyance aux particuliers :

- Assurance santé individuelle.
- Assurance Décès.
- Assistance Obsèques...

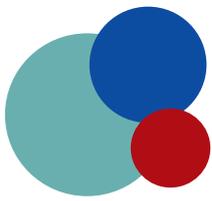
► Nous contacter

0262 900 100*

* Prix d'un appel local www.groupecrc.com

Caisses Réunionnaises Complémentaires (Groupe CRC) – Association déclarée loi 1901
SIRET 417 656 717 00028 - 2 bis ruelle Pavée – BP 31071 – 97482 Saint-Denis Cedex. Fax. : 0262 908 000
CRR Agirc-Arrco – Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité Sociale
Membre de la fédération Agirc-Arrco – SIRET 314 648 791 00023
CRP – Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité Sociale – SIRET 397 895 202 00026
Groupe CRC Courtage – SAS au capital de 550 000€ - SIRET : 800 558 835 00016
RCS Saint-Denis de la Réunion - N° Orias : 14 003 364
Pour toute demande, merci de bien vouloir vous adresser à : satisfaction.clients@groupecrc.com





ACCOMPAGNEMENT DES CRÉATEURS D'ENTREPRISE

29/08/2019



Rencontre des créateurs d'entreprise



Animation d'atelier sur la création d'entreprise



à Yannick JARRIER

12/09/2019



Les « Jeudis de la création »

14/11/2019



Réunion d'information gratuite à l'intention des créateurs d'entreprise



à Aurélie MICHEL
Jérôme MOUTIEN

29/10/2019



Challenge des créateurs 2019

25/11/2019

- Membre du Jury de sélection
- Participation à la cérémonie de remise de prix

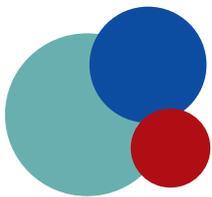


DÉPARTEMENT DE LA Réunion
www.cg974.fr

29/11/2019



à Christophe COUIC
Farida SAFY



Forum de l'entrepreneuriat 2019

29/08/2019



Animation assurée par
Yannick JARRIER



« La création d'entreprise »

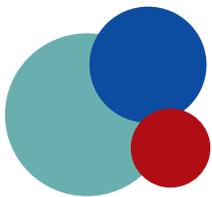
06/12/2019



- Réunion d'information à destination des porteurs de projets accompagnés par le Pôle emploi de Saint André



Animation assurée par
Roland GARGUILO



09/12/2019



La création d'entreprise dans les Hauts



ASSOCIATION DÉVELOPPEMENT RURAL RÉUNION

Réunion d'information animée par : **Pierrick MITAINE**



ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES Région Réunion

Mini-vidéo de présentation d'une thématique sur la vie de l'entreprise

La Taxe d'habitation : qui est concerné ?



Les cotisations sociales des travailleurs indépendants

Visionnez les 2 vidéos sur la page Facebook du CROEC



LA SANTÉ AU TRAVAIL
— sistbi —

TOUTE UNE EQUIPE DE SANTE
AU SERVICE DES ENTREPRISES
ET DE LEURS SALARIES



NOS MISSIONS POUR VOUS AIDER :

- Visiter les lieux de travail
- Evaluer les risques
- Sensibiliser et informer
- Surveiller la santé des salariés
- Conseiller sur l'aménagement et le maintien dans l'emploi

VOTRE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL



WWW.SISTBI.RE

Avec un accès personnalisé via
L'ESPACE ADHERENT qui vous permet de :

- **Assurer la gestion des salariés**
 - ajouter un salarié nouvellement embauché
 - afficher la liste de vos salariés en poste, mise à jour
 - clôturer un poste
 - effectuer votre déclaration nominative annuelle d'effectifs.
- **Suivre les convocations en cours et à modifier**
- **Réaliser diverses statistiques** (pyramide des âges, histogrammes des expositions déclarées)

Pour nous contacter :
N°: 0262.572.572
sistbi@sistbi.com
www.sistbi.re

La Direction / Les services administratifs
17 rue Roland Hoareau - CS 41148
97829 LE PORT CEDEX

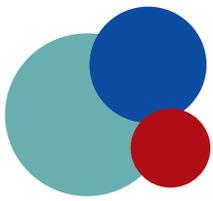
LES CENTRES MÉDICAUX
Saint Denis
97 Rue République

Sainte Marie
30, rue André Lardy
La Mare

Le Port
17 rue Roland Hoareau

Saint Pierre
2, rue René Dufestin
Lot. Canabady – Bd Bank

+ 2 Centres mobiles



ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS

19/09/2019

recré Asso

13/11/2019

Réunion d'information gratuite à l'intention des dirigeants créateurs d'association

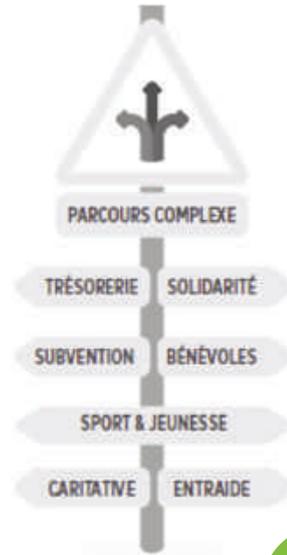
Action menée par :



Fabrice MOUTOUSSAMY
Délégué à la Commission Associations



à Jean-Luc CHANE-SAM
Yassine PANCHBHAYA
Eric VERBARD



30
PARTICIPANTS
sur deux réunions

29/08/2019

La Journée des Associations

LE RENDEZ-VOUS ANNUEL DES RESPONSABLES ASSOCIATIFS

CULTURE ENTRAIDE TRÉSORERIE
SUBVENTION **JOURNÉE DES ASSOCIATIONS** SECOURS
LOI 1901

SOLIDARITE CARITATIVE
AIDE BENEVOLE JEUNESSE
SPORT DON

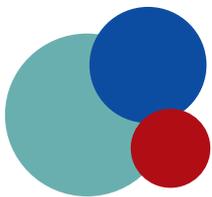
6E ÉDITION - 29 AOÛT 2019 - CITÉ DES ARTS, SAINT-DENIS

Nouveau plan comptable Fiscalisation associative Statut et risques du dirigeant



250
PARTICIPANTS





Conférence « Financement de la vie politique et Compte de campagne »

30/10/2019



Animation assurée par : **Bertrand DEVYS**

60
PARTICIPANTS

INFORMATIONS :

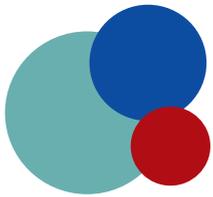
Pour vous inscrire sur la liste des experts-comptables volontaires tenue par le Conseil Supérieur de l'Ordre dans le cadre de la mission légale d'établissement des Comptes de Campagne, vous devez avoir suivi une formation sur le sujet il y a un maximum 3 ans.

Vous pouvez vous connecter dans la partie privée du site de l'Ordre via le lien suivant :

<https://extranet.experts-comptables.org/inscription/compte-de-campagne/v2>

Si vous estimez que votre compétence en la matière vous permettrait de figurer sur cette liste, c'est possible aussi !

80
PARTICIPANTS



Tout un mois consacré à l'attractivité





Lycée Nelson Mandela à Saint Benoît

09/10/2019

Animation assurée par : **Richard LIN**

- Parcours d'étude et métier de gestionnaire de paye



40

PARTICIPANTS



Lycée LEVAVASSEUR à Saint Denis

15/11/2019

Animation assurée par

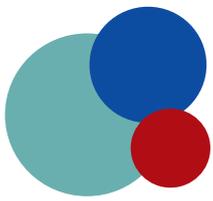
Rémy AMATO**Sandrine BIANCHI****Grégory DJAOUK****Irshad DINDAR****Muzammil MULA**

- Les filières post-bac et le métier d'expert-comptable
- Témoignage de jeunes stagiaires



15

PARTICIPANTS



ATTRACTIVITÉ

20/11/2019



Lycée Jean Hinglo au Port

Animation assurée par : *Farida TAHERALY* et *Yann TESSIER*



40 PARTICIPANTS

22/11/2019



Lycée Antoine ROUSSIN à Saint Louis

Animation assurée par : *Rémy AMATO*



200 PARTICIPANTS



Le clou devant 500 étudiants à l'amphithéâtre de l'Université de La Réunion à Saint Denis

27/11/2019



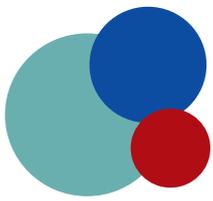
Irshad DINDAR
Muzammil MULLA

Annabelle BARRET
David CHUNG POO LUNG
Grégory DJAOUK
Johnny LENCLUME

Rémy AMATO
Sandrine BIANCHI



500
PARTICIPANTS



19/09/2019



Visite du Ministre Bruno Lemaire

Participation à la réunion d'échange avec les acteurs économiques de l'île



22/11/2019



Journées régionales des infirmiers libéraux

Thématiques d'intervention :

- régularisation de cotisations sociales en 2019
- passage société IS : quel intérêt ?

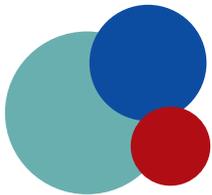
Animation assurée par

Rémy AMATO et Sandrine BIANCHI



40

PARTICIPANTS



74^{ème} congrès de la profession comptable

24-27
09/2019

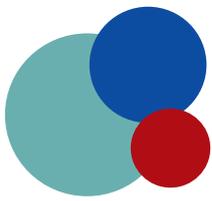
L'expert-comptable au cœur des flux
Paris du 25 au 27 septembre 2019

#6 000 experts-comptables
#220 partenaires exposants

74^{ème} CONGRÈS DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES



NOS PARTENAIRES :

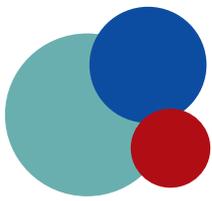


02/11/2019



La soirée de la profession





Assemblée Générale

04/11/2019



Accueil par les élus



Intervention du Président du CSOEC



Présentation des activités des commissions



Heureux gagnant du voyage et séjour en Inde



Remise de récompense aux 5 meilleurs bénévoles



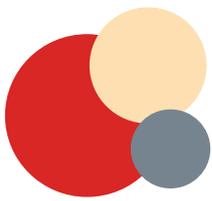
Prix Alain Huet et Prix spécial CAVEC remis à Sophie RIBET



Les 10 nouveaux Experts-Comptables



Les élus du CROEC 2019-2020



Conseils du 16 septembre et 16 décembre 2019

→ Bienvenue :

• Au nouvel expert-comptable en inscription principale :

- RAHIM KHAN Irshad

• Aux nouveaux stagiaires :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• BELAHMAR Abdelali• CHANE LAP David Evan | <ul style="list-style-type: none">• GOURVILLE Julie• LEBON Morgan Paul |
|--|---|

• Aux nouveaux stagiaires arrivés par transfert :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• DENAMIEL Mathias | <ul style="list-style-type: none">• DIJOUX Jonathan |
|--|---|

→ Inscription de sociétés d'expertise comptable :

Inscription principale :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• C2S EXPERTISE• CHELLES FREDERIQUE EXPERTISE COMPTABLE - CFEC• DELTA EXPERTISE COMPTABLE• FAISSOLLE EXPERTISE CONSEIL | <ul style="list-style-type: none">• ILLIADE EXPERTISE COMPTABLE• IMA KOKO• LES EXPERTS DU SUD• MEXEA• MLC• ODYSSEE EXPERTISE COMPTABLE• RK EFFICIENCE |
|---|---|

Inscription secondaire :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• EXCOM (ETS DU TAMPON)• KPMG (ETS DE SAINT ANDRE) | <ul style="list-style-type: none">• KPMG (ETS DE SAINT DENIS)• RUN COMPTA CONSEIL (Ets Ste Clotilde) |
|---|---|

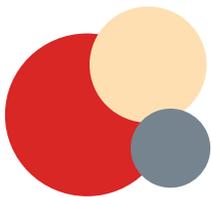
→ Ont demandé à changer de section :

D'indépendante à salariée

- GRIMAUD Maryse

De salariée à indépendante

- CHRETIEN Marie-Laure



→ Ont demandé leur radiation

Informations diverses

→ Stagiaires :

Attestation de fin de stage ...9

Changement de maître de stage
et/ou d'employeur6

délai supplémentaire9

Poursuite3

Reprise5

Suspension5

Invalidation4

Radiation1

• EXPERTS-COMPTABLES :

- KALFANE AL
- MARISCHAL Vanessa
- PARENTY Luc

• SOCIÉTÉS D'EXPERTISES-COMPTABLES :

- LES EXPERTS COLLABORATEURS
- Global 974 (ETS DE SAINT PIERRE)
- KPMG TARTAROLI (SIEGE SAINT DENIS)
- KPMG TARTAROLI (ETS DE SAINT ANDRE)

COMMISSIONS CSOEC

Juillet à Décembre 2019

- 09/07 : Réunion de Coordination régionale au CSOEC - R. AMATO
- 10/07 : Session du Conseil Supérieur CSOEC- R. AMATO
- 10/09 : Réunion de Coordination régionale au CSOEC - R. AMATO
- 11/09 : Session du Conseil Supérieur CSOEC- R. AMATO
- 18/09 : Commission Entreprises – A. MOLLAN
- 08/10 : Commission Sociale – JL. CHANE SAM
- 17-18/10 : Commission Communication et Attractivité – S. BIANCHI
- 14/10 : Commission Innovation Technologique – T. MONDON
- 26/11 : Commission Innovation Technologique – T. MONDON
- 28/11 : Commission Qualité – C. AKHOUN-TIMOL
- 03/12 : Commission Entreprises – A. MOLLAN
- 03/12 : Réunion de Coordination régionale au CSOEC - R. AMATO
- 04/12 : Session du Conseil Supérieur CSOEC- R. AMATO
- 11/12 : Commission Sociale – JL. CHANE SAM
- 12/12 : Journée annuelle Sociale – JL. CHANE SAM

COMMISSIONS CROEC

Juillet à Décembre 2019

- 12/07 : Rencontre des Consœurs - S. BIANCHI
- 21/08 : Réunion du Comité Régional du Stage – S. BIANCHI /G. BARRE
- 22/08 : Réunion du Bureau et des Commissions
- 23/08 : Réunion d'Assemblée Générale de NUMERIA
- 02/09 : Réunion de la Commission de Conciliation – C. AKHOUN-TIMOL/F. MOUTOUSSAMY
- 16/09 : Réunion du Bureau et des Commissions / Réunion du Conseil
- 24/10 : Réunion du Bureau et des Commissions
- 19/11 : Réunion du Comité Régional du Stage – S. BIANCHI /G. BARRE
- 20/11 : Réunion du Bureau et des Commissions
- 13/12 : Rencontre des Consœurs - S. BIANCHI
- 16/12 : Réunion du Bureau et des Commissions / Réunion du Conseil

PARTICIPATION AUX REUNIONS ET COMMISSIONS EXTERNES

Juillet à Décembre 2019

- 23/08** : Comité « Gilets Jaunes » de la Préfecture – R. AMATO
- 10/10** : Comité CLUP/DRFIP – K. HOARAU
- 11/10** : Comité CIDTCA/DRFIP – P. BOURSIER
- 06/11** : Comité Incubateur TECHNOPOLE – Y. TESSIER
- 26/11** : Réunion CIA Saint Pierre – K. HOARAU
- 02/12** : Réunion du Bureau de la Technopole – G. BARRE

Entre Juillet et décembre 2019 Rémy AMATO, accompagné des élus concernés a rencontré :

- Le directeur du SSI et le président du MEDEF
- Le directeur de la BRED
- Le nouveau Greffier du TGI de Saint-Denis
- La nouvelle Greffière du TGI de Saint Pierre
- La chargée de l'apprentissage de la DIECCTE
- Le président de l'Ordre des Infirmiers et de l'UF
- Le directeur régional de la DRFIP
- La présidente de AGC 974
- Le président de l'ANECS
- Le directeur du Groupe CRC
- La chargée d'affaires du cabinet C20
- Le staff du LUX
- Le mandataire judiciaire du cabinet EGIDE
- Le responsable commercial d'AIR AUSTRAL
- Le président de la Chambre des Notaires
- Le directeur de l'IAE de La Réunion

OGEA RÉUNION PARTENAIRE DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE LA RÉUNION



- ◆ Professions Libérales,
- ◆ Commerçants,
- ◆ Agriculteurs,
- ◆ Artisans,
- ◆ Prestataires de Services.

L'adhésion gagnante !

AVANTAGES

- **Non-majoration de 25% du bénéfice imposable**
pour les entreprises à l'impôt sur le revenu
 - **Accès libre aux formations**
Pour les experts-comptables et leurs collaborateurs *
- **Données statistiques spécifiques à notre département**

 Tél. : 0262 21 73 58

 ogea.re

 [ogeaunion](https://www.facebook.com/ogeaunion)

Immeuble Quartz, 216 boulevard Jean Jaurès CS 81108 Saint-Denis 97495 Sainte-Clotilde Cedex

(*) Les cabinets comptables ayant au moins un client adhérent à notre association.



OGEA
Réunion

Organisme de gestion agréé

Avec vous depuis 1978 pour le développement de La Réunion.

JOURNÉE DES ASSOCIATIONS

Guichets fermés à la Cité des arts

La sixième Journée des associations, organisée par la Compagnie régionale des commissaires aux comptes et par l'Ordre des experts-comptables, a affiché complet, hier, à la Cité des arts de Saint-Denis. La manifestation a même dû refuser des participants, invités à suivre son déroulement à distance grâce à un Facebook Live. Tout au long de l'après-midi ouvert par le préfet,

les responsables associatifs ont pu prendre connaissance de l'actualité juridique et fiscale les concernant, avec notamment trois zooms sur le nouveau plan comptable, la fiscalisation d'une association ainsi que le statut et les risques du dirigeant.

Pour ceux qui n'ont pas pu être présents, l'information est disponible sur le site www.experts-comptables.re.



Le statut et les risques du dirigeant associatif ont été abordés hier. (Photo Philippe Chan Cheung)

Carton plein pour la journée des associations

Comme chaque année, l'Ordre des experts-comptables de la Réunion (CROEC) a organisé la semaine dernière la Journée des associations à la Cité des Arts à Saint-Denis. L'occasion de faire le point sur les actualités fiscales et législatives concernant le monde associatif avec Rémy Amato, président du CROEC.

Quel bilan pour cette journée des associations ?

300 acteurs du secteur associatif réunionnais (dirigeants, salariés, bénévoles) ont répondu présents à la Cité des Arts pour la 6^e édition de la *Journée des Associations*, co-organisée par l'Ordre des experts-comptables de la Réunion et la Compagnie régionale des commissaires aux comptes. Ce rendez-vous annuel vise à favoriser les réflexions et les échanges. Cette manifestation s'inscrit désormais dans la durée : elle démontre que les associations sont en constante demande d'informations. En ouverture de cette édition 2019, le préfet Jacques Billant a insisté sur le rôle primordial des associations en termes de cohésion sociale, de dynamique territoriale et de création et pérennisation d'emplois.

Quel est le poids des associations à la Réunion ?

Les associations sont essentielles dans le paysage social et économique de l'île : 1 600 associations employeurs (20% opèrent dans la culture 20%, 15% dans les sports, 11% dans le social et 12% dans l'économie) ; 19 000 salariés ; 12% d'emplois privés. Tout cela représente 413 millions d'euros de masse salariale. Sur le plan national, on recense plus de 1,3 million d'associations en activité. Les défis de transformation du secteur associatif demeurent plus que jamais d'actualité. Faire évoluer son projet associatif et ses missions au regard de l'explo-



300 personnes ont participé à la Journée des associations. (photo DR)

sion et de la complexification des besoins n'est pas aisé. Les experts-comptables et les commissaires aux comptes interviennent comme accélérateurs de croissance. Leur rôle de conseil est primordial.

Quelles sont les réformes auxquelles les dirigeants d'association vont-ils faire face dans les prochaines semaines ?

Une des grandes mesures qui entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2020 concernera le plan comptable des associations. Il faudra désormais rajouter des éléments dans l'annexe des comptes, ce qui n'était pas nécessaire auparavant. Il faut que les associations aient bien conscience de ces changements, car si leurs responsables présentent des comptes qui ne sont pas sous le bon format, elles auront des difficultés pour obtenir des subventions notamment.

Quelle est la difficulté majeure rencontrée par les associations ?

Le financement de leurs activités, lié à la problématique des calendriers de paiement, notamment pour les associations qui possèdent plusieurs salariés. Ce sont les associations récentes qui se retrouvent en difficulté en raison du décalage du calendrier.

Propos recueillis par E.M

↓ en bref

TPE-PME : + 0,7 % de chiffre d'affaires

Selon le baromètre des TPE-PME de l'ordre des experts-comptables, l'activité des TPE-PME a progressé au 2^e trimestre de 0,7 % par rapport au 2^e trimestre 2018. C'est inférieur de 1,7 point à la moyenne française (+ 2,4 %). La Réunion est avant-dernière région en termes d'évolution du chiffre d'affaires car la croissance nationale a été vigoureuse. Les entreprises locales n'ont donc pas réitéré leur très bon résultat du début d'année.



L'intérêt du don

Les entreprises qui effectuent des dons à certains organismes d'intérêt général peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt sur les bénéfices de 60%.

Par Rémy Amato, expert-comptable - amato@euraudit.re

Quelles sont les entreprises concernées ?

Peuvent bénéficier de la réduction d'impôt les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, quelle que soit la nature de leur activité (BIC - BNC - BA), dès lors qu'elles sont imposées à un régime réel d'imposition.

Quels sont les dons concernés ?

Le don peut prendre l'une des formes suivantes : versement de somme d'argent ; don en nature ou service ; versement de cotisations ; frais engagés dans le cadre d'une activité bénévole.

Lorsque les dons sont effectués en nature (par exemple, don d'un bien mobilier ou immobilier ou réalisation d'une prestation sans contrepartie), il est nécessaire de procéder à leur valorisation pour les besoins du calcul de la réduction d'impôt. La valorisation relève de la responsabilité

L'organisme bénéficiaire n'a pas à justifier de la valeur des biens et services reçus.

de l'entreprise qui effectue le don et non de l'organisme bénéficiaire qui n'a pas à justifier de la valeur des biens et services reçus.

Quels sont les organismes bénéficiaires ?

Le don doit être accordé à un organisme qui doit respecter les 3 conditions suivantes : être à but non lucratif ; avoir un objet social et une gestion désintéressée ; ne pas fonctionner au profit d'un cercle restreint de personnes.

Sont notamment éligibles à la réduction d'impôt pour dons les organismes suivants : œuvres ou organismes d'intérêt général présentant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ; associations ou fondations reconnues d'utilité publique ; fonds de dotation, fondations universitaires ou partenariales ; établissements agréés d'enseignement supérieur ou artistique ; organismes agréés ayant pour objet exclusif de participer à la création de petites et moyennes entreprises (PME) ; associations culturelles ou de bienfaisance autorisées à recevoir des dons et legs ; organismes ayant pour activité principale la présentation au public d'œuvres dramatiques, lyriques, musicales, chorégraphiques, cinématographiques et de cirque ; mandataire financier ou association de financement électoral au profit d'un parti ou groupement politique et d'un ou plusieurs candidats.

Quel est le montant de la réduction d'impôt ?

La réduction d'impôt est égale à 60% des versements effectués par les entreprises pris dans la limite de 10 000 euros ou de 5% du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé. Les versements excédant le plafond de 5% du chiffre d'affaires peuvent donner lieu à réduction d'impôt au titre des cinq exercices suivants. Pour les entrepreneurs individuels, un don peut, au choix du contribuable, bénéficier de la réduction d'impôt au titre de l'entreprise ou de la réduction d'impôt des dons des particuliers, sans pouvoir se cumuler.



De nouvelles règles en matière de seuils d'effectifs s'appliquent dans le cadre de la Loi Pacte. Objectif : simplifier les obligations sociales.

Par **Farida Taherly**, expert-comptable et commissaire aux comptes - ftaherly@cacreunion.re

Seuils d'effectifs

Ce qui change au 1er janvier 2020

Harmonisation du calcul de l'effectif

Nous savons que les modalités de calcul de l'effectif sont sources de difficulté. Terminé cet exercice laborieux ! Avec la loi Pacte, la règle de décompte attendue par le code de la Sécurité sociale s'étend à de nouveaux seuils sociaux. Ces derniers concernent notamment la durée du travail, l'épargne salariale, l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et de l'apprentissage et de la formation.

Suppression et relèvement des seuils

Par souci de simplification, les seuils d'effectifs sont

désormais organisés en trois niveaux (11, 50 et 250 salariés). Dès lors, les seuils intermédiaires de 10, 100, 150 et 200 salariés sont supprimés. Autre bonne nouvelle, la loi Pacte relève le seuil d'assujettissement de 20 à 50 salariés en matière de FNAL (fonds national d'aide au logement) supplémentaire, de mise en place d'un règlement intérieur, de participation des employeurs à l'effort construction.

Atténuation du franchissement des seuils

Dernière révolution, l'entreprise sera soumise à une obligation liée à l'effectif

en cas de franchissement d'un seuil pendant cinq années civiles consécutives. En revanche, si l'effectif devient inférieur au seuil prévu au cours d'une année civile, elle ne sera plus soumise à cette obligation dès l'année suivante. Il faudra alors que l'entreprise franchisse à nouveau le seuil durant cinq années de manière continue pour appliquer les dispositions prévues. Prenez garde toutefois à l'application de ces règles, car elles comportent quelques exceptions. En effet, certaines obligations échappent à ce mécanisme de lissage (représentation du personnel, règlement intérieur, aide unique à l'ap-

prentissage) et les dispositifs actuels de limitation des effets de seuils (versement de transport, contribution au FNAL, participation à l'effort construction) pour les entreprises qui en bénéficient au 31 décembre 2019, continueront à s'appliquer jusqu'à leur terme. Vous l'aurez compris, la Loi Pacte redistribue les cartes du jeu en matière de seuils sociaux. Il en va également de l'épargne salariale, afin d'encourager les entreprises à mettre en place des accords d'intéressement et de participation.

Par souci de simplification, les seuils d'effectifs sont organisés en trois niveaux (11, 50 et 250 salariés).

WEB

Défiscaliser à La Réunion: L'analyse du président de l'Ordre des Experts Comptables

Est-il intéressant d'acheter un bien en défiscalisation à La Réunion ? Si les plaquettes des programmes immobiliers sont souvent alléchantes, du côté de l'Ordre des Experts Comptables de La Réunion, la réponse est plus nuancée. Rencontre avec Rémy Amato, le président du Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables (CROEC).
Samedi 19 Octobre 2019 - 10:14

**"Ne pas perdre de vue que l'on achète un bien immobilier et pas une défiscalisation"**

Les experts comptables ont l'habitude de voir leurs clients pousser la porte de leur cabinet pour les interroger sur le bien-fondé d'une défiscalisation, particulièrement à La Réunion. Le président du Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables (CROEC), sollicité sur le sujet, se veut prudent, notamment dans un contexte où les taux d'intérêt sont très bas.



Rémy Amato fait un premier tour d'horizon de la question: "Cela était intéressant il y a très longtemps, quand les taux de défiscalisation étaient élevés. Le problème de la défiscalisation immobilière n'est pas précisément que la question de la défiscalisation. Un taux Pinel Dom à 32% de défiscalisation n'est pas magique, c'est un leurre, car en définitive il ne faut pas perdre de vue que l'on achète un bien immobilier et pas une défiscalisation".

La bonne question à se poser est donc de savoir quel sera le prix à la revente du bien ? En effet les prix à la vente dans le cadre d'une défiscalisation immobilière seraient souvent très élevés, en dépit des plaquettes commerciales très alléchantes. Petite démonstration: "Un bien peut être vendu neuf en défisc 4 000€/m², sur une petite surface : il faut être très attentif à ce prix au m². À la revente, les problèmes commencent car le prix du marché sera aux alentours de 2000 à 2500€/m². Une moins value de 50 % pour une économie d'impôt de 32%, cela ne valait pas le coût!", explique Rémy Amato.

La bonne question à se poser est donc de savoir quel sera le prix à la revente du bien ? En effet les prix à la vente dans le cadre d'une défiscalisation immobilière seraient souvent très élevés, en dépit des plaquettes commerciales très alléchantes. Petite démonstration: "Un bien peut être vendu neuf en défisc 4 000€/m², sur une petite surface : il faut être très attentif à ce prix au m². À la revente, les problèmes commencent car le prix du marché sera aux alentours de 2000 à 2500€/m². Une moins value de 50 % pour une économie d'impôt de 32%, cela ne valait pas le coût!", explique Rémy Amato.

Le président du CROEC le martèle : "Attention, c'est de l'immobilier. Au moment de l'achat neuf, il faut bien regarder si le prix du bien est identique, ou dans la norme, de ce qui se fait à la revente alentour"... De sages précautions de vérification qui aujourd'hui, avec internet, peuvent se faire en quelques clics sur des sites d'annonces immobilières ou encore sur le site des transactions immobilières du portail impots.gouv.fr .

"Ce produit fiscal est avant tout un bien immobilier "

Les experts comptables prônent donc la prudence: "les plaquettes commerciales sont tellement bien faites qu'il faut faire attention. Ils vendent des réductions d'impôt, c'est vrai, mais en vendant un bien deux fois plus cher. C'est dramatique pour l'image de nos territoires ultra-marins. Ce produit fiscal est avant tout un bien immobilier."

Quels sont donc les conseils à donner un potentiel investisseur en défiscalisation immobilière ? "Il faut se déplacer, voir l'environnement du bien, le voisinage et surtout le prix réel du marché. C'est un bien immobilier, qui souvent engage pour longtemps avec un effort d'épargne. Le prix de vente du bien couvrira-t-il le capital restant dû de l'emprunt? ", interroge Rémy Amato.

Il existe encore des opportunités à faire en défiscalisation immobilière

Le risque est donc, comme le précise le président du CROEC, que le contribuable n'ait pas réalisé l'opération du siècle. Mais cependant il convient de pondérer cette analyse, car il existe encore des opportunités en défiscalisation immobilière, même si elles sont rares.

Notre spécialiste est affirmatif: "Il y a des biens intéressants, des programmes de premier plan mais qui sont à des emplacements stratégiques". Comment les débusquer ? L'emplacement, l'emplacement et l'emplacement serait définitivement la clef pour dénicher la bonne affaire !

Manifestement, à La Réunion, ces perles rares ne se trouvent quasiment que par le bouche à oreille et non pas sur des plaquettes rutilantes. Une astuce ? "Tout cela se vend très vite. On peut ainsi parler de la zone de l'Hermitage ou du front de mer de Saint-Paul, tout comme Saint-Leu ou spéculer sur des développements comme le front de mer de Saint-Denis par exemple. Il faut guetter les biens qui peuvent revenir sur le marché, un investisseur n'ayant pas eu son prêt par exemple".

Et il est vrai que certains quartiers prendront mécaniquement de la valeur au gré de leur modernisation et aménagements. Pour certains endroits, il s'agit de véritables coups de poker, des anticipations qui parfois peuvent s'avérer fragiles ou gagnantes suite à des décisions politiques. Avoir "un oeil intéressé" sur le marché est donc primordial. "Le prix de l'immobilier est appelé à monter et, bien situé, le prix ne pourra que croître sur des durées de 10 à 20 ans... Ceux qui ont joué la route des Tamarins par exemple n'ont pas été déçus".

L'expert comptable extrapole un peu plus sur le marché de l'immobilier réunionnais: "Nous avons des clients non-initiés au marché de l'immobilier qui paient de plus en plus d'impôts. Sur l'Outre-mer, le non-initié au marché repartira de notre bureau avec le conseil de payer ses impôts plutôt que de faire une défiscalisation immobilière risquée. Nous leur conseillons également le marché de l'occasion : la piste des studios étudiants en locatif est particulièrement intéressante par exemple, des endroits très prisés avec des parents cautions. Le risque d'impayés du locataire est faible.

Pour nos clients initiés au marché, qui paient également beaucoup d'impôts, nous échangeons et jouons notre rôle de conseil. C'est leur ressenti qui va primer.

Enfin nous avons des chefs d'entreprise qui partent sur un investissement en Girardin. Il s'agit d'écraser les résultats dans une société commerciale classique afin de réduire l'impôt sur les sociétés. On peut alors envisager d'acheter un bien et de le mettre en location, ce dernier restera dans la société, sur l'endettement de la structure. Le taux d'endettement de la société sera impacté : rien n'est magique et toutes les solutions ont des contreparties. Car quand le dirigeant va prendre sa retraite, il va devoir faire la mutation du bien et sera alors assujéti à l'impôt sur les plus-values."

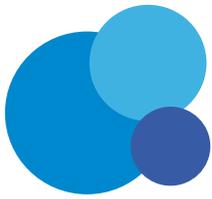
"Nous nous inscrivons sur la durée"

De façon très pragmatique, le président du CROEC conclut : "notre rôle est de nous poser les bonnes questions avec notre client et d'avoir ensemble des éléments de réponse. Un commercial en défiscalisation fait une vente et puis s'en va. Un expert comptable reste et devra voir avec son client si le coût fiscal était optimal. Nous nous inscrivons sur la durée, jusqu'au dénouement d'une transaction immobilière et nous rendons des comptes..."

C.R.O.E.C. de La Réunion
36B rue Juliette Dodu - CS 51034
97404 SAINT-DENIS CEDEX
croec@croec-reunion.com
+262 (0) 262 40 98 53



Rémy Amato,
président du Conseil Régional de
l'Ordre des Experts Comptables
(CROEC).

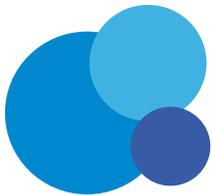


Taxe foncière et taxe d'habitation



Le Prélèvement à la Source : 1 an après ?





Taxe d'habitation



18 OCTOBRE 2019



LUX*

SAINT GILLES
LA REUNION

OFFRE VALABLE DU
1^{ER} AOÛT 2019
AU 31 JUILLET 2020

TAXE DE SÉJOUR EN
SUPPLÉMENT

BIENVENUE À LUX* SAINT GILLES

Sur la plage de l'Ermitage, cet hôtel 5 étoiles offre un cadre unique pour découvrir toutes les nuances du panorama de La Réunion.

Bénéficiez de tarifs préférentiels réservés aux acteurs de la profession comptable.

Offres valables selon disponibilités
Hors période de fêtes, du 22 décembre 2019 au 7 janvier 2020

**Chambre
Supérieure Simple**
avec petit-déjeuner **170€**

**Chambre
Supérieure Double**
avec petit-déjeuner **210€**

**Demi-pension
+40€ par jour
et par personne**

DATES À RETENIR 2020



- **03/03 : Conférence « Loi de financement de la Sécurité Sociale 2020 »**
à 14h00 à l'hôtel LE CREOLIA, Saint-Denis
- **05/03 : Conférence « Loi de financement de la Sécurité Sociale 2020 »**
à 14h00 à l'amphithéâtre de la Cité des Métiers, Saint-Pierre
- **27/08 : Journée des associations**
à 14h00 à la Cité des Arts, Saint-Denis
- **30/10 : Universités de la Profession Comptable de l'Océan Indien**
à 14h00 au Ciné Cambaie, Saint-Paul
- **02/11 : Assemblée Générale**
À Hôtel LUX, Saint-Gilles Les Bains

Suivez les évènements de l'Ordre sur :



OEC.LaReunion



www.expert-comptable.re

**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES**



Région Réunion

36 bis Rue Juliette Dodu, CS N°51034, 97404 SAINT DENIS CEDEX

Tel : 02 62 40 98 53 / Fax : 02 62 90 29 69

Site : www.expert-comptable.re

Page Facebook : www.facebook.com/OEC.LaReunion